



Réadaptation professionnelle



Les programmes de réadaptation professionnelle aident les personnes en situation de handicap à se former et à trouver un emploi.

Q : Qu'est-ce que la réadaptation professionnelle ?

Financés par le ministère américain de l'éducation et gérés par tous les États, les programmes de réadaptation professionnelle offrent aux personnes en situation de handicap un éventail de services liés à l'emploi, notamment l'orientation professionnelle, la formation en cours d'emploi, l'éducation et le placement.

Q : Qui est éligible à la réadaptation professionnelle ?

Les personnes qui bénéficient de l'assurance invalidité de la sécurité sociale ou du revenu de sécurité complémentaire sont généralement éligibles à la réadaptation professionnelle. Pour savoir si vous êtes éligible, contactez votre programme local de réadaptation professionnelle. Les listes des États et les informations de contact sont disponibles sur le site web du réseau Job Accommodation Network à l'adresse suivante <https://askjan.org/concerns/State-Vocational-Rehabilitation-Agencies.cfm>.

Q : Quels services peuvent être proposés par la réadaptation professionnelle ?

Les services de réadaptation professionnelle varient d'un État à l'autre :

- Orientation professionnelle
- Préparation de CV et coaching d'entretien
- Aide à la recherche d'emploi et au placement
- Formation aux compétences techniques
- Évaluation et orientation vers les technologies d'assistance
- Conseil en matière de prestations
- Évaluation et services médicaux
- Conseils en matière de santé mentale pour favoriser le maintien dans l'emploi
- Achat de prothèses auditives
- Aides à l'aménagement des véhicules et des logements
- Services de suivi et de soutien à long terme

Q : Les programmes de réadaptation professionnelle prennent-ils en charge les technologies d'assistance ou les services de modification des véhicules ?

Dans la plupart des cas, oui. Si des technologies d'assistance ou des modifications du véhicule sont jugées nécessaires pour soutenir les objectifs d'emploi ou la réussite d'une personne, les programmes de l'État fourniront souvent une aide financière.

Q : Les jeunes atteints d'un handicap peuvent-ils bénéficier de

programmes de réadaptation professionnelle ?

Oui. Dans de nombreux États, les étudiants handicapés peuvent utiliser les services de réadaptation professionnelle pour planifier leur vie après le lycée. Les conseillers en réadaptation professionnelle travaillent avec les familles, les écoles et les partenaires communautaires pour aider les étudiants à acquérir les connaissances et l'expérience qui leur permettront de trouver un emploi et de mener une vie indépendante.

Q : Existe-t-il des programmes de réadaptation professionnelle spécifiques aux anciens combattants ?

Oui. Le programme Veteran Readiness and Employment (VR&E), parfois appelé Chapter 31, offre des services d'éducation, de formation et de placement aux vétérans atteints d'un handicap lié au service.

Les coordinateurs de l'emploi de VR&E peuvent aider les personnes éligibles à créer leur propre entreprise, à se recycler dans d'autres carrières ou à obtenir des aides pour retrouver leur ancien emploi. Des aides à l'autonomie et à l'adaptation du logement peuvent également être accordées.

Pour plus d'informations sur les services de VR&E, consultez le site web de VA à l'adresse suivante <https://www.benefits.va.gov/vocrehab/>.

Q : Qu'est-ce que les services de réadaptation professionnelle pour les Indiens d'Amérique ?

Le programme AIVRS (American Indian Vocational Rehabilitation Services), établi en vertu de la loi sur la réhabilitation de 1973, accorde des subventions aux organes directeurs des tribus indiennes afin de développer des initiatives de formation et de placement professionnel pour les personnes handicapées vivant dans les réserves fédérales ou d'État ou à proximité de celles-ci. L'objectif de l'AIVRS, comme des programmes de réadaptation professionnelle gérés par l'État, est d'aider les personnes atteintes d'un handicap à se préparer à l'emploi et à trouver un emploi qui leur permette d'accroître leurs chances d'autosuffisance économique.

Pour rechercher des programmes par État, visitez le site web de l'assistance technique de l'AIVRS à l'adresse suivante <https://aivrttac.org/aivrs-projects/>.

Q : Y a-t-il quelqu'un qui puisse m'aider si je ne bénéficie pas des services de réadaptation professionnelle dont j'ai besoin ?

Contactez le National Disability Rights Network (NDRN) si vous pensez que vous ne bénéficiez pas des services dont vous avez besoin, ou si vous n'êtes pas d'accord avec votre conseiller professionnel sur vos objectifs. Les programmes d'assistance aux clients des NDRN, disponibles dans chaque État, défendent les personnes qui recherchent des services de réadaptation, y compris la réadaptation professionnelle. Pour trouver votre

bureau local, visitez le site web du NDRN à l'adresse suivante <https://www.ndrn.org/about/ndrn-member-agencies/>.

Sources : Social Security Administration, U.S. Department of Veterans Affairs, National Disability Rights Network, Institute for Community Inclusion.

Vous avez besoin de parler à quelqu'un ?

Nos spécialistes de l'information sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Appelez le numéro gratuit 1-800-539-7309 du lundi au vendredi, de 7 h à 20 h, heure de l'Est.

Vous pouvez aussi programmer un appel ou poser une question en ligne à l'adresse <https://connect.paralysis.org/fr/send-us-your-question>

Les informations contenues dans ce message sont présentées dans le but de vous éduquer et de vous informer sur la paralysie et ses effets. Aucun élément contenu dans ce message ne doit être interprété comme un diagnostic ou un traitement médical, ni n'est destiné à être utilisé à cette fin. Il ne doit pas remplacer l'avis de votre médecin ou d'un autre prestataire de soins de santé qualifié. Si vous avez des questions relatives aux soins de santé, veuillez appeler ou consulter rapidement votre médecin ou un autre prestataire de soins de santé qualifié. Consultez toujours votre médecin ou un autre prestataire de soins de santé qualifié avant d'entreprendre un nouveau traitement, un régime ou un programme de remise en forme. Vous ne devez jamais ignorer un avis médical ou tarder à le demander en raison de ce que vous avez lu dans le présent message.

Cette publication est soutenue par l'Administration for Community Living (ACL), U.S. Department of Health and Human Services (HHS), dans le cadre d'une aide financière d'un montant total de \$10,000,000 financée à 100 % par l'ACL/HHS. Le contenu est celui de l'auteur ou des auteurs et ne représente pas nécessairement le point de vue officiel de l'ACL/HHS ou du gouvernement des États-Unis, ni une approbation de leur part.